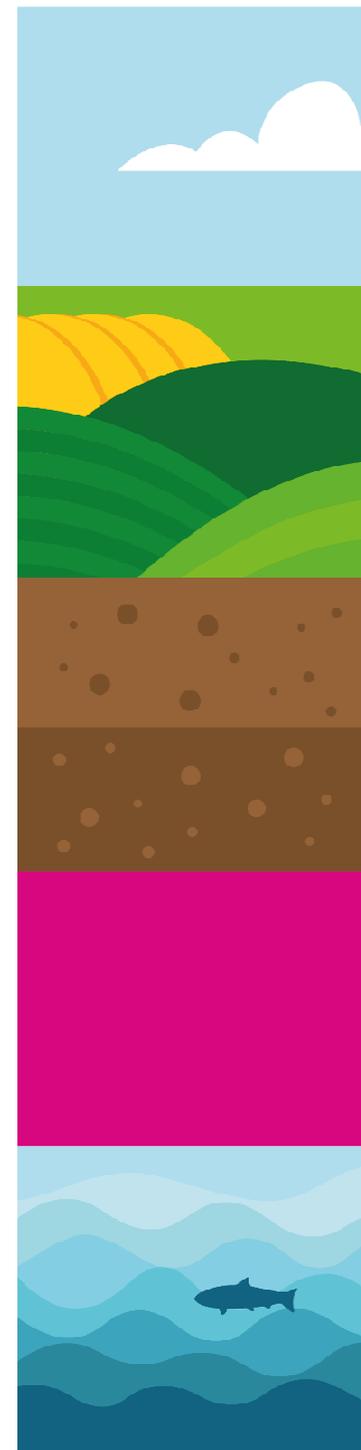


Mesure Promotion pays tiers
du
programme national d'aide viticole
OCM

Année de réalisation 2021

FranceAgriMer 

Webinaires 16 et 17 septembre 2020



La mesure promotion pays tiers nouvelle formule

Plus simple

Plus sûre

Plus efficace

Avec un réel effet levier pour vos campagnes de promotion

Une aide publique européenne de l'Organisation Commune de Marché

Règlement UE 1308/2013

Objectifs

- Améliorer la compétitivité des vins de l'UE (AOC, IGP, mention de cépage)
- Développer leur image de qualité et de notoriété dans les pays tiers à travers des actions de promotion

Pour Qui?

- Interprofessions
- Entreprises privées (producteurs, coopératives, négociants),
- Associations, GIE, organisations de producteurs...

Quels pays?

Actions conduites dans des pays tiers (hors UE), ou groupes de pays tiers (selon une liste préétablie)

UK intègre les pays tiers au 1^{er} janvier 2021, les actions vers ce pays deviennent donc éligibles (*NB si période de transition est reportée, éligibilité des actions à compter de la date de sortie de l'UE*)

Une enveloppe de 80 millions d'€

Un taux d'aide exceptionnel représentant 60% du budget des programmes de promotion

La possibilité du versement d'une avance à hauteur de 36% du budget retenu.

Face à l'incertitude, une souplesse exceptionnelle en 2021 dans la mise en œuvre de vos actions de promotion

Période d'appel à projet pour les actions conduites en 2021

- ◆ **Ouverture de l'appel à projet 15 Septembre 2020**
- ◆ **Clôture de l'appel à projet 30 octobre 2020**
- ◆ **Actions de promotion à conduire entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021**
- ◆ **Demande de paiement à déposer avant le 31 mai 2022**

Des exigences à respecter

- **Éligibilité des vins mis en avant : AOC/AOP, IGP, VSIG avec mention de cépage**
- **Éligibilité des activités de promotion des vins, distinctes des activités commerciales**
- **Calendrier :**
 - **Dépôt des projets (demande d'aide) préalable à la mise en œuvre des projets**
 - **Financement nécessairement engagé après le dépôt des projets**
- **Traçabilité des fonds obligatoire : rattachement de chaque dépense présentée à l'activité de promotion demandée à l'aide**

Une dématérialisation complète du processus, pour plus de fiabilité

- ◆ Saisie de la demande d'aide via le téléservice Viti Promotion

<https://promoviti.franceagrimer.fr/vitipromo-presentation/>

- ◆ Les événements de promotion éligibles sont pré-définis
- ◆ Tout échange avec FranceAgriMer a lieu via le téléservice

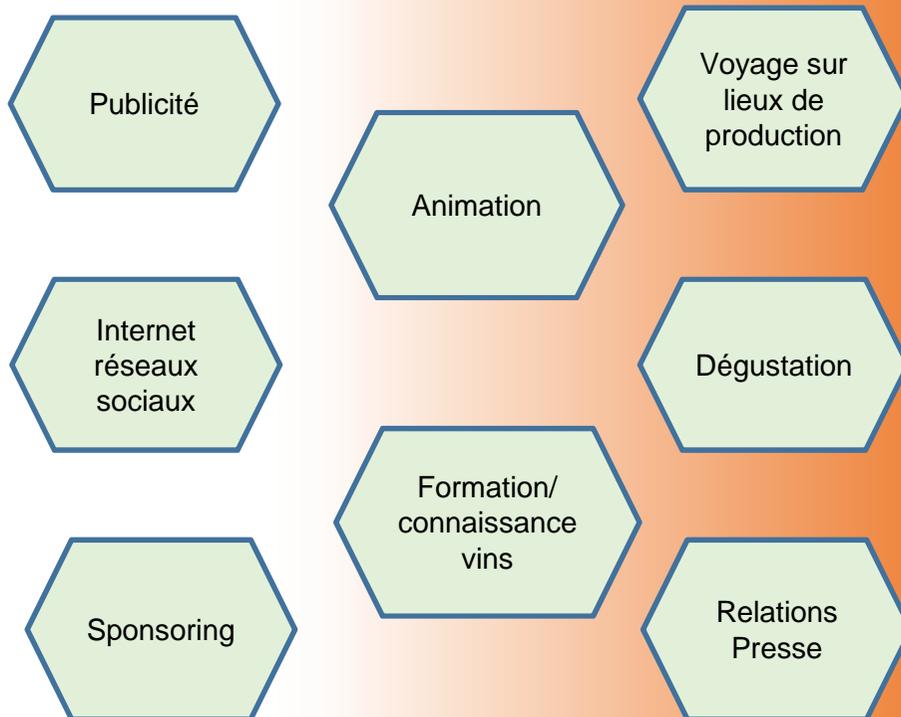
- ◆ Dès le programme conventionné, accès à un entrepôt de factures dématérialisées pour stocker les pièces justificatives au fil de l'eau, avec des outils de tri et de recherche pour faciliter la constitution du dossier de demande de paiement.

Une architecture simple de la mesure

Cadre des opérations, actions, type d'événement

OPERATION de PROMOTION par PAYS ou Groupe de Pays

Action 1 Relations publiques



Action 2

Salons internationaux

Action 3

Campagne d'information

Action 4

Etudes de marché

Action 5

Etudes d'évaluation

Détail pour chaque type d'événement

Principe général

- Un large panel de dépenses éligibles pour accompagner vos projets de promotion
- Une liste **prédéfinie** de justificatifs attendus, offrant une sécurité juridique vis-à-vis de l'aide versée
- Un nombre limité de justificatifs par type d'événement avec 1 justificatif de réalisation de l'événement et 1 justificatif de dépense pour chaque type de dépense

Exemple pour quelques événements

Action 1:

Publicité et annonces dans les médias (télévision / radio / affichage / presse), y compris numérique

Dépenses admises	Preuves de réalisation	Eligibilité des vins mis en avant	Caractère raisonnable des coûts si > 40 000 €	Justification du pays cible	Commentaires
<p>Frais de conception et de production des supports de communication : sous forme de prestations uniquement.</p> <p>Frais de diffusion des supports (achat et utilisation d'espace, y compris dans la version numérique des médias)</p> <p>Le cas échéant : frais de personnel, de voyages, de séjour</p>	un exemplaire des supports de communication conçus et produits	Contrôle de conformité à partir du support de communication, dont conformité du message (promotion et pas d'offres commerciales, en particulier pour les catalogues)	Conception et production : Cf. coûts raisonnables Diffusion : raisonnable par défaut	Facture ou contrat de diffusion faisant apparaître le pays cible. En cas d'ambiguïté, la part de dépense relative au pays considéré est établie à proportion du chiffre d'affaires réalisé dans ce pays	Frais de référencement exclus Les insertions dans les catalogues ne servant que de support de vente, sans mention de mise en avant des qualités du produit, de l'entreprise, de la région ou de tout autre élément valorisant le produit ne sont pas éligibles.

Détail pour chaque événement

Action 1: internet - réseaux sociaux

Dépenses admises	Preuves de réalisation	Eligibilité des vins mis en avant	Caractère raisonnable des coûts si > 40 000 €	Justification du pays cible	Commentaires
<p>Prestations uniquement (création, conception, diffusion, mise en œuvre du support de communication)</p> <p>Le cas échéant, part des frais de personnel (travaux avec le prestataire).</p>	<p>Compte rendu du prestataire/ rapport d'exécution faisant apparaître le nombre de posts, de pages, de tweets...</p> <p>Documents de présentation de la campagne, mentionnant les vins, la cible et le message : contrat ou une de ses annexes</p>	<p>En proportion des vins éligibles dans le chiffre d'affaires déclaré, sauf mention contraire apparente dans le contrat ou le rapport d'exécution.</p>	<p>Cf. coûts raisonnables</p>	<p>Pays où la campagne a été menée visible sur le compte rendu du prestataire ou dans le contrat.</p> <p>Dans le cas contraire, proportion du chiffre d'affaires de l'entreprise réalisé pour chaque pays.</p>	<p>L'animation de site internet, de réseaux sociaux et blogs assurée par le personnel de l'opérateur n'est pas éligible.</p>

Détail pour chaque événement

Action 1: Placement/ sponsoring

Dépenses admises	Preuves de réalisation	Eligibilité des vins mis en avant	Caractère raisonnable des coûts si >40 000 €	Justification du pays cible	Commentaires
<p>Frais limités aux activités strictes de sponsoring ou de placement à hauteur du montant contractualisé.</p> <p>Le cas échéant, part des frais de personnel (travaux avec le prestataire).</p>	<p>Support de communication ou photos, extraits permettant de constater la réalisation de l'évènement.</p> <p>Contrat de sponsoring ou de placement.</p>	<p>Contrôle de conformité à partir des matériels de communication.</p>	<p>Sans objet : raisonnable par défaut</p>	<p>Facture ou contrat faisant apparaître le pays cible.</p> <p>En cas d'ambiguïté, la part de dépense relative au pays considéré est établie à proportion du chiffre d'affaires réalisé dans ce pays</p>	<p>Fournir un contrat ou un document de portée équivalente précisant les matériels de communication, la durée, la cible, la composition des coûts.</p> <p>Les dépenses retenues sont strictement celles de sponsoring et de placement. Les dépenses connexes aux événements de sponsoring (frais de transport et de logement de VIP, d'évènements associés, ...) ne sont pas pris en compte.</p>

Détail pour chaque événement

Action 1:

Dégustation en pays tiers - public ciblé : Dégustation B to B

Dépenses admises	Preuves de réalisation	Eligibilité des vins mis en avant	Caractère raisonnable des coûts si >40 000 €	Justification du pays cible	commentaires
<p>Frais de personnel</p> <p>Prestation d'animation</p> <p>Echantillons (valorisation / envoi)</p> <p>Supports de communication</p> <p>Le cas échéant, part des frais de personnel, de frais de voyage et d'hébergement</p>	<p>Déclaration du prestataire / opérateur sur les dates et lieux, les vins mis en avant, liste des participants, précisant leur qualité</p>	<p>Déclaration du prestataire / opérateur sur les dates et lieux, les vins mis en avant, liste des participants, précisant leur qualité</p>	<p>Cf. coûts raisonnables</p>	<p>Lieu de l'évènement au regard du pays cible à justifier</p> <p>Liste des lieux où des dégustations B to B ont été réalisées</p>	<p>Les dépenses induites par des dégustations (frais d'envoi ou de valorisation d'échantillons, de support d'informations ou de matériel pour la dégustation, frais de séjour et de transport induits par la conduite de ces dégustations,...) doivent être associées à des dégustations précisément identifiées.</p> <p>L'opérateur doit être en mesure de communiquer notamment la date, le lieu, le type de dégustation et de participants, la liste des vins dégustés,...] ET de produire des justificatifs attestant de la conduite de l'action (photos datées, support de communication,...).</p>

Détail pour chaque événement

Action 2: Salons internationaux

Dépenses admises	Preuve de réalisation	Eligibilité des vins mis en avant	Caractère raisonnable des coûts si >40 000 €	Justification du pays cible	Commentaire
<p>Réservation / location d'espace</p> <p>Supports de communication (dont stand)</p> <p>Echantillons (dont envoi)</p> <p>Prestation d'animation, de réception, traiteur</p> <p>Location, achat de mobilier, de matériel de dégustation</p> <p>Le cas échéant, part des frais de personnel, de frais de voyage et d'hébergement</p>	<p>Compte rendu de l'opérateur ou du prestataire sur le programme réalisé sur le salon :</p> <p>participants, évènements, animation, vins mis en avant</p> <p>Photos datées de l'évènement (stand et manifestations)</p>	<p>Compte rendu de l'opérateur ou du prestataire sur les vins mis en avant</p>	<p>Plusieurs devis ou mise en concurrence pour les prestations, ou dépenses > 40 000€</p> <p>Le caractère raisonnable des coûts de location d'espace n'est pas à démontrer (Cf. coûts raisonnables)</p>	<p>Lieu de l'évènement au regard du pays cible à justifier</p>	<p>Seuls les salons internationaux proposés dans la télé procédure entrent dans le périmètre de cette action.</p> <p>Les salons ne figurant pas dans la liste associée à cet évènement dans la télé procédure sont à présenter à l'aide d'une fiche évènement « dégustation grand public » qui inclut les mini-salons, manifestations locales, régionales, nationales.</p>

Inscription via le portail



Bienvenue sur le portail *e-services*



Explication sur l'inscription

[Visite guidée](#)

Le portail des e-services de FranceAgriMer donne accès :

- aux téléservices gérés par l'établissement : l'ouverture d'un compte permet de connaître l'actualité des téléservices dont vous êtes bénéficiaire et de gérer vos dossiers de façon dématérialisée. [En savoir plus](#)
- aux données économiques traitées par les programmes Visio, qui fournissent aux opérateurs des filières des informations économiques en temps réel. [En savoir plus](#)

Déjà inscrit ?

Si vous êtes déjà inscrit, cliquez sur le bouton « Me connecter » pour accéder à votre espace personnel.

[Me connecter](#)

- [Mot de passe oublié ?](#)
- [Identifiant oublié ?](#)

Première visite ?

Vous venez pour la première fois sur le portail ? Cliquez sur le bouton « M'inscrire » pour créer votre espace personnel.

[M'inscrire](#)

Attention, délais de réception d'un identifiant

Actualités

<https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>

Dépôt de la demande d'aide guidée

Viti-Promotion – Aide à la promotion Viti-vinicole Pays Tiers

 **Dépôt de candidature** | Mes dossiers

Bonjour mounir mounir 

Données clés Appel à projet **Octobre_2020** | Etape **Candidature** | Statut **Provisoire**

1 Demandeur | 2 Activité | 3 Présentation du programme | 4 Justificatifs | 5 Récapitulatif | 6 Transmission | 7 Publications

Etablissement

* Type de structure
Dénomination commerciale

* Préciser le nombre exact de salariés dans votre établissement * Votre structure appartient-elle à un groupe ? Oui Non

Adresses et contact

CGU | Contact | version 4.5.0 | FranceAgriMer - Tous droits réservés

*Champs obligatoires / Cheminement pas à pas / Enregistrement / Infobulles

Un accompagnement dans la création de votre programme

1 Demandeur 2 Activité 3 **Présentation du programme** 4 Justificatifs 5 Récapitulatif 6 Transmission 7 Publications

Budget prévisionnel

Pays cible

Pays cible ou Zone de pays Type de programme

Choisir une zone Choisir un programme

- Une assurance prospection COFACE est-elle détenue ou envisagée pour ce pays ?
- Au moins une agence d'exécution est-elle prévue pour ce pays ?

Oui Non Oui Non

L'assurance COFACE prospection sur le pays et sur la période est incompatible avec le soutien à la promotion pays-tiers. Il est possible que votre opération ne soit pas éligible. Reportez-vous à la décision en vigueur. Vous devrez joindre le contrat d'assurance COFACE dans l'onglet «Justificatifs»

Confirmer

Tableau des pays du programme

	Frais de personnel	Frais de transport	Frais de séjour	Echantillons	Prestations/Achats	Frais généraux	Total € HT		
▼ États-Unis - Nouveau bénéficiaire	0	0	0	0	0		0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurance prospection COFACE	NON								
Organisme d'exécution	NON								
J'ai pris connaissance des modalités de justification du caractère raisonnable des coûts supérieurs à 40 000 € et des exceptions à cette règle, prévues à l'article 3.9 de la décision et je m'engage à présenter lors de la demande d'aide l'ensemble des documents nécessaires à l'examen du caractère raisonnable des coûts présentés pour l'opération ci-dessus. <input type="checkbox"/>									
Ajouter une fiche									
▼ Total tous pays	0	0	0	0	0		0		

Tout plier Je veux les frais généraux pour tous les pays Oui Non

Un accompagnement dans la construction de vos actions

1 Demandeur 2 Activité 3 **Présentation du programme** 4 Justificatifs 5 Récapitulatif 6 Transmission 7 Publications

▼ Budget prévisionnel

Fiche événement

Pays cible (ou zone de pays) choisi

Type d'événement

Action

▼ Description de l'événement

- Nom de la manifestation

- Nombre de réalisations

- Période(s) de réalisation

- Lieu(x) géographique(s)

- Description de l'événement

► Objectifs de l'événement

► Vins mis en avant

► Qui réalise l'événement ?

► Budget

Construction de vos budgets par type de dépenses

▼ Budget

Frais de personnel ⓘ

Personne(s) concernée(s)	Précision du budget ⓘ	Coût horaire (en € HT) ⓘ	Nombre d'heures ⓘ	Total € HT
				0

Ajouter une ligne

Frais de transport ⓘ

Personne(s) concernée(s)	Précision du budget ⓘ	Tarif éco. A/R (en € HT) ⓘ	Nombre de personnes	Total € HT
				0

Ajouter une ligne

Frais d'hébergement et de séjour ⓘ

Personne(s) concernée(s)	Précision du budget ⓘ	Forfait jour (en € HT)	Nombre de nuits d'hôtel	Total € HT
				0

Ajouter une ligne

Des dépenses éligibles définies par type d'événement

Echantillons (envoi, achat, valorisation) ?

Type de frais	Nombre de cols	Total € HT
Achat / Valorisation ?		0
Coût d'envoi ?		0
		0

Prestation de service / Achat ?

Dépense(s) concernée(s) ?	Précision du budget ?	Unité de mesure ?	Coût par unité (en € HT) ?	Nombre d'unité ?	Total € HT
					0

Type de dépense: ?

Part des frais de voyage et d'hébergement (le cas échéant)

Part des frais de voyage et d'hébergement (le cas échéant)

Location d'espace / Stand

Supports de promotion (dont stand)

Prestation animation, réception, traiteur

Location mobilier/ matériel de dégustation

Ajouter une ligne

Total € HT événement (hors...)

0

- Validation des projets dématérialisée
- Constitution des conventions sur la base du projet déposé
- Accès à l'outil pour justifier les actions et les dépenses et constituer le dossier de demande de paiement (*dès signature de la convention*)
- Justification guidée des actions et des dépenses

Rattachement clair des dépenses aux évènements



Dépenses

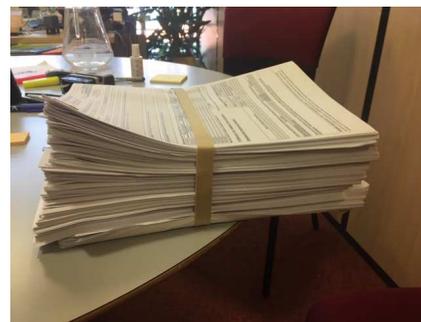
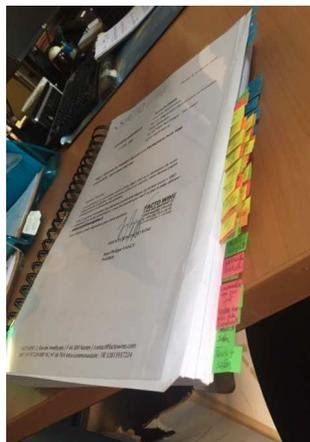
Frais de personnel **Prestation de service / Achat** Frais d'hébergement et de séjour Echantillons (envoi, achat, valorisation) Frais de transport

* Nature de la dépense: Location de site * Part de la facture présentée (€): 234,00 * Rattacher une facture (Numéro facture rattachée: TDU76)

Ajouter une ligne

Nature de la dépense	émetteur de la facture	Part de la facture présentée (€)	Outils
Location de site	GRANDEST	500,00	✗
Location mobilier/matériel de dégustation (dont kits formation)	GRANDEST	100,00	✗
Prestation animation	GRANDEST	150,00	✗
Supports de formation (prestation création et production)	GRANDEST	150,00	✗
0	GRANDEST	100,00	✗

Validation: Valider Annuler



Constitution automatique des time sheets

Dépenses

* Participant concerné
 * Description/Activité

* Salaire horaire
 * Nombre d'heures
 * Montant total
Salaire horaire x Nombre d'heures

Participant concerné	Fonction	Description/Activité	Nombre d'heures	Salaire horaire	Montant total	Outils
François DUPONT	Chargé de projet	Conception des actions	6	47,00	282,00	<input type="checkbox"/>
François DUPONT	Chargé de projet	Coordination des actions	2	47,00	94,00	<input type="checkbox"/>

Vérification des pièces manquantes

▼ Validation

Vérifier ma demande de paiement

Gérer mes factures

Gérer mes participants

Gérer mes événements

Gérer mes coûts raisonnables

Gérer mes justificatifs

Le justificatif obligatoire « Rapport d'activité » n'a pas été chargé. Ce document est obligatoire pour valider votre demande de paiement.
 Le justificatif obligatoire « Catalogue des vins avec prix ou Zone de production (Interpro) » n'a pas été chargé. Ce document est obligatoire pour valider votre demande de paiement.
 Le justificatif obligatoire « Attestation du CAC ou Expert-Comptable » n'a pas été chargé. Ce document est obligatoire pour valider votre demande de paiement.

Déposez vos demandes via le téléservice Viti Promotion
<https://promoviti.franceagrimer.fr/vitipromo-presentation/>
avant le 30 octobre prochain

Posez vos questions sur promo-ocm@franceagrimer.fr

Merci de votre attention